

# JOURNAL DE MONACO

Administration et Rédaction.

Rue de Lorraine, 14.  
à Monaco (Principauté.)

POLITIQUE. LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE

PARAISANT LE MARDI

Tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé 1 exemplaire sont annoncés dans le journal.

INSERTIONS :

annonces . . . . . 25 Cent. la ligne  
Réclames . . . . . 50.

Un traité de gre a gre pour les autres insertions

On s'abonne, pour la France, à Paris; à l'Agence Havas, rue J.-J. Rousseau, 3, et chez M. St-Hilaire, éditeur de musique du Conserv. Imp. et directeur du Comptoir général des compositeurs, rue du f. Poissonnière, 10  
ÉDOUARD ROUYEYRE, Libraire et Commissionnaire, rue des Saints-Pères, 1.  
A Nice, LIBRAIRIE VISCONTI, rue du Cours et LIBRAIRIE-AGENCE JOUGLA, rue Gioffredo, 1. près la pl. Masséna  
à l'AGENCE-DALGOUTTE, place du Jardin Public, 3

Les abonnements comptent du 1<sup>er</sup> et du 16 de chaque mois et se paient d'avance.  
Les lettres et envois non affranchis seront refusés. — Les manuscrits non insérés seront rendus.

ABONNEMENTS :

Un An . . . . . 12 Francs  
Six Mois . . . . . 6 id.  
Trois Mois . . . . . 3 id.

Pour l'ÉTRANGER les frais de poste en sus

Monaco, le 6 Mars 1883

ACTES OFFICIELS

Le Prince, par Ordonnance du 26 février, a nommé M. Edmond Turrel, Membre du Comité des Travaux Publics.

Une Ordonnance Souveraine de la même date nomme M. Alfred Bianchi Commissaire de Police à Monte Carlo, en remplacement de M. Pierre Roustan, démissionnaire.

Par Ordonnance du même jour, M. Eugène-Joseph-Alexandre Codur, Brigadier-Chef des Sergents de Ville, a été nommé Commissaire de Police Adjoint, et chargé de remplir les fonctions de Secrétaire de la Direction de la Police.

NOUVELLES LOCALES

Dans la nuit de vendredi à samedi, la mer, rendue furieuse par un violent vent d'Est qui soufflait depuis l'après-midi, et qui n'a cessé qu'hier matin, a causé dans notre port quelques avaries à un bâtiment français, la *Léonie-Victorine*, qui a failli être jeté à la côte, devant l'établissement des Bains, par suite de la rupture de son amarre de terre. Chassant sur son ancre de tribord, la *Léonie-Victorine* est restée toute la nuit non loin de la plage, ballottée par la grosse mer après avoir perdu son gouvernail.

Le capitaine et le maître du port tentèrent d'organiser des secours, le canot de la douane essaya d'aborder la *Léonie-Victorine*, mais les vagues déchainées et l'obscurité l'en empêchèrent. D'ailleurs, l'équipage de ce bâtiment n'était pas en péril. Lorsque le jour fut venu, on parvint, avec la chaloupe et une partie des marins du navire italien *Madona delle Grazie*, à déhâler la *Léonie-Victorine* au moyen d'une ancre mouillée de l'avant de la *Yedda*.

Quelques bateaux de pêche ont été plus maltraités. Outre la chaloupe de la *Léonie-Victorine*, trois canots appartenant à MM. Médecin, Jaume, Gibelli et Alary, bateau français armé à Villefranche, sont venus à la côte, et il sera difficile de les remettre en état de tenir la mer.

Depuis le 1<sup>er</sup> mars, par arrêté de M. le Maire, le pain se vend, dans la Principauté, 40 centimes le kilogramme.

Le concert du soir de jeudi dernier, au Casino, avait attiré une foule énorme. Deux artistes de la troupe lyrique, M<sup>lle</sup> Hamann et M. Villaret, figuraient au programme.

L'air des *Saisons*, de Victor Massé, a particulièrement mis en relief la belle voix de M<sup>lle</sup> Hamann, que nous avons applaudie au début des représentations théâtrales dans les *Noces de Figaro*, où cette cantatrice s'acquittait avec distinction du rôle de la Comtesse Almaviva. Le public, après ce morceau, comme après le duo de Magali, de *Mireille*, qu'elle a dit avec M. Villaret, et l'air du *Caïd*, l'a chaleureusement rappelée.

M. Villaret a dit aussi la cavatine de la *Dame blanche*, de façon à mériter une flatteuse ovation des spectateurs.

L'orchestre et M. Corsanego, soliste, ainsi que M. Mansour, accompagnateur, ont eu droit à une partie des applaudissements de la salle entière.

Très jolie soirée théâtrale samedi, *Galathée* et le *Maître de Chapelle*. Peu de monde malheureusement au début, sans doute à cause du vent qui a retenu beaucoup de spectateurs des villes voisines.

M<sup>lle</sup> Heilbron a été ravissante dans le rôle de Galathée qu'elle a joué et chanté avec infiniment de talent et une grande maëstria.

Le grand air : *Je suis femme* et surtout celui de la *Coupe* ont été enlevés par M<sup>lle</sup> Heilbron en cantatrice di primo cartello. Charmant aussi le duo : *Partons, Vénus nous favorise*. Du commencement du 1<sup>er</sup> acte à la fin du second, ce n'a été pour la sympathique artiste qu'une longue ovation; le nombre des bouquets qui lui ont été adressés est tel que l'on ne s'explique pas comment il peut rester une fleur dans les parterres de la Principauté.

M. Dufriche (Pygmalion) a parfaitement dit le remarquable morceau : *Tristes amours, folles chimères*, et a eu une large part dans le succès de l'ouvrage. M. Villaret (Ganymède) et M. Nerval (très amusant et bon comédien dans le rôle de Midas) ont complété l'excellente interprétation de l'opéra comique de Victor Massé.

Le décor, peint par M. Chapron, a été très admiré.

M. Maurel a chanté le *Maître de Chapelle* en grand artiste. On ne peut mieux dire qu'il ne l'a fait, la longue et difficile scène de *Cléopâtre*.

M<sup>lle</sup> Mansour s'est acquittée de la plus gracieuse façon du rôle de Gertrude. Douée d'une belle voix

qu'elle conduit en bonne musicienne, cette artiste nous semble appelée à figurer sous peu parmi les étoiles du firmament lyrique des grandes scènes parisiennes.

En résumé, comme nous le disons plus haut, très jolie soirée qui va se répéter aujourd'hui avec le même spectacle.

Samedi 10, et mardi 13, dernière représentation lyrique, les *Dragons de Villars*, avec M<sup>lle</sup> Heilbron et Mansour, MM. Villaret, Dufriche, Nerval et Plançon.

Depuis le 28 février, un train spécial (V), ne comprenant que des voitures de 1<sup>re</sup> classe, est organisé entre Menton et Monaco.

Ce train, qui n'a lieu que quand les nécessités du service et l'affluence des voyageurs pour Monte Carlo le réclament, part de Menton à midi 53; arrivée à Monte Carlo, 1 h. 07; départ de Monte Carlo, 1 h. 09; arrivée à Monaco, 1 h. 13.

TIR AUX PIGEONS

DEUXIÈME SÉRIE — CONCOURS SPÉCIAUX

Mercredi 28 Février 1883

UN MATCH. — 25 pigeons. — 25 louis. — 25 mètres.

Gagné par M. Harding-Cox, 16 sur 25, contre M. Welbore Ellis, 14 sur 24.

Poules supplémentaires gagnées par ou partagées entre lord Clifford, MM. Day, le baron Vay, de Cornigliano, Kennedy et le comte Michel Esterhazy.

Doublés gagnés par ou partagés entre MM. le vicomte Raymond, Kennedy et Roberts. — 17 tireurs.

Vendredi 2 Mars

POULE D'ESSAI. — 20 fr. chaque. — 1 pigeon à 27 m. 1/2.

Partagée entre lord Clifford et M. Braithwaite-Wilson.

PRIX SAINT-CLAIR. — Handicap. — Un Objet d'Art ajouté à une poule de 50 fr. chaque. — Au second, 30 % sur les entrées. — 3 pigeons.

1<sup>er</sup>, M. Ximènes, 9 sur 9;

2<sup>es</sup>, MM. Roberts et Lafond, 9 sur 10 chacun.

Poules supplémentaires gagnées par ou partagées entre MM. Kennedy, Lafond, lord Clifford, Ellis et Braithwaite-Wilson. — 27 tireurs.

Lundi 5 Mars

POULE D'ESSAI. — 1 pigeon à 26 mètres — 1 louis.

Partagée entre MM. Guidicini et Roberts.

Lundi 5 et Mardi 6 Mars 1883

GRAND PRIX DE CLOTURE

UN OBJET D'ART et 3,000 fr. ajoutés à 100 francs d'entrée. Le second recevra 750 fr. sur le prix et 25 % des entrées; le troisième, 250 fr. et 20 %; le quatrième, 15 %, le reste au premier. 12 pigeons; le premier jour, 6 pigeons à 25 mètres; le second jour, 6 pigeons à 26 mètres. Les gagnants du Grand Prix et du Championnat reculeront de 2 mètres; d'un premier prix (Concours Internationaux de Monaco, janvier 1883), de 1 mètre; de plusieurs de ces prix, de 2 mètres. — 4 pigeons manqués entraînent la mise hors concours.

MM. Guidicini, Gilbert, Narischine, Suttie, Harding-Cox, comte de Vinel et Roberts, 6 sur 6 chacun.

Poules supplémentaires gagnées par MM. Roberts et Lafond. — 31 tireurs.

SERVICE PUBLIC ENTRE NICE ET MONTE CARLO

Un service de breaks est établi entre Monte Carlo et Nice. Les bureaux sont : à Monte Carlo, au kiosque des journaux; à Nice, boulevard du Pont-Neuf, 34.

Les départs ont lieu, savoir :

De Monte Carlo pour Nice

A 10 heures du matin | A 4 heures du soir

De Nice pour Monte Carlo

A 10 heures 1/2 du matin | A 1 heure du soir

PRIX DES PLACES : 2 FRANCS.

Ces breaks desservent les localités situées sur la route : La Turbie-sur-Mer, Eze, Beaulieu et Villefranche.

CHRONIQUE DU LITTORAL

**Cannes.** — Le vent qui s'est élevé sur Cannes dans la journée de vendredi, a failli occasionner un accident des plus graves.

Vers 3 heures et demie du soir, le bateau de plaisance le *Jean-Bart* a chaviré entre l'île Saint-Honorat et l'île Sainte-Marguerite à la suite d'une rafale.

Les six personnes qui le montaient, ont été précipitées à la mer. Témoins de l'accident, le patron pêcheur André Guillaume et le sieur Barrême, débiatant de tabacs, se jetèrent résolument à l'eau et furent assez heureux de les retirer saines et sauvées.

**Nice.** — La police a arrêté à Vallauris un individu d'origine italienne qui serait l'auteur de l'abominable crime commis à Saint-Jean, sur la personne de M. Copello. Madala Jean-Baptiste, au moment de son arrestation, cherchait à opérer la vente de titres de rente italienne, ayant appartenu au malheureux Copello.

A peine âgé de 28 ans, Madala a déjà subi plusieurs condamnations. C'est un malfaiteur des plus dangereux. Transféré d'abord dans la maison d'arrêt de Grasse, après avoir essayé de se donner la mort en s'ouvrant les veines à l'aide d'un tesson de faïence, il a été amené vendredi à Nice et mis à la disposition de la justice.

— La clôture de l'Exposition des Beaux-Arts de Nice est fixée au 8 mars prochain.

— Programme des Régates.

DEUXIÈME JOURNÉE

Mardi 28 Mars 1883

LA VOILE

(Règlement du Yacht-Club de France)

COURSE D'ENSEMBLE

Prix d'Honneur

GRANDE ET PETITE SÉRIE RÉUNIES

3,000 fr. et une médaille en vermeil offerts par le Yacht-Club de France au 1<sup>er</sup>. — 1,500 fr. et une médaille en argent offerte par le Yacht-Club de France au 2<sup>e</sup>. — 1,000 fr. et une médaille en bronze offerte par le Yacht-Club de France au 3<sup>e</sup>. — 500 fr. et une médaille en bronze offerte par le Yacht-Club de France au 4<sup>e</sup>.

Parcours : 25 milles

LA VAPEUR

(Règlement du Cercle de la Voile de Paris)

Prix de Monte Carlo

Steam-Yachts de 30 tonneaux et au-dessus (Tonnage de Douane — Register Tonnage)

6,000 fr. et une médaille en or offerts par le ministère de la marine au 1<sup>er</sup>. — 2,000 fr. et une médaille en argent offerte par le ministère de la marine au 2<sup>e</sup>. — 1,000 fr. et une médaille en vermeil offerte par le Cercle de la Voile de Paris au 3<sup>e</sup>. — 500 fr. et une médaille en argent offerte par le Cercle de la Voile de Paris au 4<sup>e</sup>.

Parcours : 50 milles

RÉGATES MINIATURES

(Courses de Modèles)

1<sup>o</sup> — La Voile

1<sup>re</sup> série : au dessous de soixante-deux centimètres. — 2<sup>e</sup> série : de soixante-deux à quatre-vingt-cinq centimètres. — 3<sup>e</sup> série : de quatre-vingt-six centimètres à un mètre vingt-cinq centimètres.

COURSE D'ENSEMBLE, les trois séries réunies

Allégeance : 25 secondes par série et 5 secondes par hectomètre

2<sup>o</sup> — La Vapeur

3<sup>o</sup> — Le Ressort

A chaque course, un 1<sup>er</sup>, un 2<sup>e</sup> et un 3<sup>e</sup> prix en argent. Il n'est tenu compte ni de la largeur ni du tirant d'eau, et liberté complète est laissée à la voilure. (Gouvernail automatique).

TROISIÈME JOURNÉE

Judi 29 Mars 1883

L'AVIRON

(Règlement des Régates de Nice)

Yoles gigs, Funnys, Outriggers, montés par des gentlemen membres de Cercles nautiques reconnus.

Prix de Monaco

(4 rameurs de pointe et 1 barreur) — Parcours : 3,000 mètres

5,000 fr. ou un objet d'art (même valeur) au 1<sup>er</sup>. — 2,000 fr. ou un objet d'art (même valeur) au 2<sup>e</sup>. — 1,000 fr. ou un objet d'art (même valeur) au 3<sup>e</sup>. — 500 fr. ou un objet d'art (même valeur) au 4<sup>e</sup>. — 250 fr. ou un objet d'art (même valeur) au 5<sup>e</sup>.

Prix de la Méditerranée

(2 rameurs de pointe et 1 barreur) — Parcours : 2,500 mètres

1,500 fr. ou un objet d'art (même valeur) au 1<sup>er</sup>. — 700 fr. ou un objet d'art (même valeur) au 2<sup>e</sup>. — 350 fr. ou un objet d'art (même valeur) au 3<sup>e</sup>. — 200 fr. ou un objet d'art (même valeur) au 4<sup>e</sup>. — 100 fr. ou un objet d'art (même valeur) au 5<sup>e</sup>.

Prix du Paillon

(1 rameur de couple sans barreur) — Parcours : 2,000 mètres

500 fr. ou un objet d'art (même valeur) au 1<sup>er</sup>. — 300 fr. ou un objet d'art (même valeur) au 2<sup>e</sup>. — 150 fr. ou un objet d'art (même valeur) au 3<sup>e</sup>. — 100 fr. ou un objet d'art (même valeur) au 4<sup>e</sup>. — 50 fr. ou un objet d'art (même valeur) au 5<sup>e</sup>.

Steam-Launches de Bossoir

400 fr. au 1<sup>er</sup>. — 300 fr. au 2<sup>e</sup>. — 200 fr. au 3<sup>e</sup>. — 100 fr. au 4<sup>e</sup>.

Parcours : 10 milles

MARINE DE GUERRE

(Escadre de la Méditerranée)

1<sup>o</sup> — Chaloupes (20 avirons doublés)

500 fr. au 1<sup>er</sup>. — 250 fr. au 2<sup>e</sup>. — 150 fr. au 3<sup>e</sup>.

2<sup>o</sup> — Canots (18 avirons maximum)

300 fr. au 1<sup>er</sup>. — 150 fr. au 2<sup>e</sup>. — 100 fr. au 3<sup>e</sup>.

3<sup>o</sup> — Baleinières (7 avirons maximum)

200 fr. au 1<sup>er</sup>. — 100 fr. au 2<sup>e</sup>. — 50 fr. au 3<sup>e</sup>.

Yoles de Yachts (4 avirons maximum)

150 fr. au 1<sup>er</sup>. — 100 fr. au 2<sup>e</sup>. — 50 fr. au 3<sup>e</sup>.

Embarcations de Bâtiments de Commerce portées sur l'inventaire (4 avirons maximum)

100 fr. au 1<sup>er</sup>. — 50 fr. au 2<sup>e</sup>. — 25 fr. au 3<sup>e</sup>.

Embarcations de Pêche (6 avirons maximum)

Avec Semelles

100 fr. au 1<sup>er</sup>. — 50 fr. au 2<sup>e</sup>. — 25 fr. au 3<sup>e</sup>.

Podoscaphes (Pagaie)

100 fr. au 1<sup>er</sup>. — 50 fr. au 2<sup>e</sup>. — 25 fr. au 3<sup>e</sup>.

Canots montés par des Mousses

80 fr. au 1<sup>er</sup>. — 40 fr. au 2<sup>e</sup>. — 20 fr. au 3<sup>e</sup>.

**Menton.** — Dans la nuit du 23 au 24 février, des malfaiteurs ont coupé les milliers de fleurs qui ornaient les magnifiques jardins de la propriété Hanbury, à la Mortola, sur le territoire italien, près de Menton.

Une active surveillance est exercée pour empêcher le retour de pareils méfaits.

**Gènes.** — On mande de Gènes que la nuit dernière on s'aperçut, à la gare Principe, que le sac de la correspondance de Paris avait disparu.

Après bien des recherches, le sac a été trouvé dans un compartiment de 2<sup>e</sup> classe. Il était tout déchiré et ne contenait plus que les lettres.

LETTRES PARISIENNES

(Correspondance particulière du Journal de Monaco)

Paris a célébré la mi-carême plus joyeusement que le mardi gras, et l'Opéra, pour son seul bal, a encaissé une recette de près de cinquante mille francs. Voilà, j'espère, un chiffre qui a son éloquence! Dans les salons, grand entrain tous ces soirs-ci; on a dansé chez M<sup>me</sup> Thoinet de la Tarmelière, chez M<sup>me</sup> Halphen et Groult, chez M<sup>me</sup> de Richemont, chez la vicomtesse

de Gilly. Dimanche, il y a eu réception *di primo cartello* chez la duchesse de Bisaccia; ce soir mardi, la comtesse de Tournon reçoit; demain, c'est le tour de la comtesse de Behague; jeudi, de la duchesse de Mirepoix; vendredi, de la comtesse de Marivaux; samedi, de la duchesse de Valence. Entre temps, on aura jeudi le second et dernier bal de l'Elysée. Vous voyez que Paris traite le carême de la façon la plus aimable et la moins rigoureuse qu'il est possible; il est vrai qu'ayant joué pendant les jours gras, il peut bien se rattraper pendant les jours maigres.

Pour les théâtres, le grand événement de la semaine est la représentation, à l'heure même où s'imprimeront ces lignes, de *Henri VIII*, le nouvel opéra de M. Saint-Saëns. Ce sont MM. Détryat et Armant Silvestre qui ont écrit le livret d'après le drame de Shakespeare, mais en le modifiant très largement toutefois d'après les exigences d'une scène lyrique, d'après les conseils de M. Regnier, l'ancien et éminent secrétaire de la Comédie-Française.

La maîtresse-scène de l'opéra nouveau est celle du troisième acte où Henri VIII proclame le schisme entre la religion romaine et la religion anglicane et s'institue réformateur à seule fin d'épouser sa maîtresse Anne de Boulen.

L'opéra est conçu dans une note sévère qui s'allie bien au talent de plus de charme que de science de M. Saint-Saëns. Organiste de premier ordre, pianiste remarquable, comme compositeur, l'auteur de *Henri VIII* est bien plutôt un symphoniste qu'un musicien dramatique. S'il possède à fond toutes les ressources de son art, son imagination manque d'élan, de relief, d'originalité. Il sait beaucoup, il sait même trop, si je puis ainsi dire, et sa musique, pour vous intéresser vivement, ne vous herce pas l'esprit ou ne vous touche pas l'âme. La nouvelle partition rencontrera, c'est certain, un très réel succès d'estime, mais deviendra-t-elle populaire et s'ancrera-t-elle au répertoire? Voilà ce qui est infiniment moins probable.

Le monde des collectionneurs vient de perdre un de ses membres les plus distingués et les plus sympathiques en la personne du baron Davillier, qui a succombé, à cinquante neuf ans, à une attaque de paralysie. Depuis plus de trente ans, il s'occupait d'art et de curiosité, et son hôtel de la rue Pigalle contient des trésors sans pareils en tout genre, mais surtout en ameublement et en faïence. Travailleur infatigable, il laisse de nombreux ouvrages, fruits des études de sa prédilection. Je citerai :

*L'Histoire des faïences et des porcelaines de Moustiers;*

*L'Histoire des faïences hispano-moresques;*

*Le Cabinet du duc d'Aumont et les amateurs de son temps;*

*Une vente d'actrice sous Louis XVI: Mademoiselle Laquerre de l'Opéra;*

*L'Antiquaire* (comédie anonyme en 3 actes, de 1751) précédée d'une étude par le baron Davillier sur les CURIEUX dans les pièces de théâtre;

*Les Porcelaines de Sèvres, de Madame du Barry;*

*L'Espagne, voyage dans la Péninsule, illustré par Gustave Doré, ouvrage devenu célèbre;*

*Mémoires de Velasquez sur 41 tableaux envoyés par Philippe IV à l'Escorial;* réimpression de l'exemplaire unique;

*Fortuny, sa vie et son œuvre.*

Il travaillait à une histoire de l'orfèvrerie espagnole lorsque la mort l'a pris, et laisse en portefeuille de nombreux travaux sur tous sujets, car il aimait les arts dans tout ce qu'ils ont produit et dans tout ce qu'ils produisent de beau et de grand, dans la musique, dans la sculpture, dans la poésie, dans la peinture. Indépendamment de ses collections, le baron Davillier, qui n'avait pas d'enfant, laisse une grosse fortune, et il est probable que le Louvre sera appelé à bénéficier de quelques-uns de ses trésors. Parmi les tapisseries qu'il possédait, il y a une tapisserie de Flandres de 1486 qui représente le Crucifiement et passe pour une pièce sans rivale. On l'avait baptisée la reine des tapisseries, et elle vaut, dit-on, cent mille francs. Je laisse au baron de Boyer de Sainte-Suzanne, auteur des *Notes d'un Curieux sur les Tapisseries de haute et basse lisse* et le maître-critique sur la matière, le soin de décider si cette évaluation est juste.

M<sup>lle</sup> Louise Abbéma, l'artiste bien connue et l'inséparable amie de M<sup>me</sup> Sarah-Bernhardt — dont, par parenthèse, les embarras financiers, après avoir retenti à l'hôtel des Ventes, occupent maintenant le tribunal civil — vient de recevoir du grand-duc de Saxe-Cobourg Gotha la croix du Mérite des Arts. Le beau sexe lutte maintenant de décorations avec celui de la toute-puissance, et les ordres pour les dames sont même assez nombreux en Europe. L'Allemagne a l'ordre de Louise et la croix du Mérite, créée par l'empereur Guillaume en 1871. L'Autriche a l'ordre de la Croix étoilée, due à l'impératrice Éléonore, veuve de l'empereur Ferdinand II; la Bavière ne possède pas moins de quatre ordres féminins : Sainte-Elisabeth, créé par l'électrice Elisabeth en 1766; Sainte-Thérèse, Sainte-Anne du couvent des Dames de Munich et Sainte-Anne du couvent des Dames de Wurtzbourg. L'Espagne a l'ordre de Marie-Louise, fondé par la femme de Charles IV en 1792, et dont sont titulaires notamment en France la duchesse de Magenta et la duchesse Decaze. Le Mecklembourg a l'ordre de la Couronne des Wendes dont la grand'croix se donne aux dames. Le Portugal a Sainte-Elisabeth; la Russie, l'ordre de Sainte-Catherine, créé par Pierre-le-Grand; la Saxe, l'ordre de Sidonie, créé en 1871; le Wurtemberg, l'ordre d'Olga, en l'honneur de la reine, qui remonte à la même époque; la Perse elle-même a son ordre pour les dames, créé par le shah Nash-er-Din, il y a dix ans, et que plus d'un corsage féminin ambitieux de ruban me saura gré de lui signaler.

A la suite du décret mettant en disponibilité le duc de Chartres et le duc d'Alençon, on s'est beaucoup inscrit cette semaine aux hôtels de ces deux princes.

Le duc de Chartres est propriétaire, rue Jean-Goujon, de l'ancien hôtel du prince Paul Demidoff. Sans être d'une dimension considérable, cet hôtel, par l'élévation extraordinaire de ses pièces, leur belle proportion et la somptuosité de leur décor, est très digne de sa distinction princière. Les peintures des plafonds des salons sont remarquables, et la richesse d'ornementation qui les entoure les fait bien valoir. Une galerie spéciale renferme la collection d'armes et d'armures formée par le duc de Chartre, et le prince a fait disposer une salle où il se livre avec ses amis à l'exercice de l'escrime.

Le duc d'Alençon habite chez son père le duc de Nemours. L'hôtel du duc, acheté deux millions et demi à M<sup>me</sup> Monpelas, est une des plus magnifiques demeures de l'avenue du Bois de Boulogne. Avec son jardin, ses pelouses, ses grands arbres, il forme une véritable résidence royale, où se reconnaissent les goûts aristocratiques, la tenue seigneuriale du maître de céans, qui n'entend point se prêter aux compromissions démocratiques du jour, et a toujours su rester fils de France tel que Dieu l'avait fait.

BACHAUMONT.

BIBLIOGRAPHIE

Traité de l'Extradition, par M. Paul Bernard (1)

L'autorité des lois et des tribunaux chargés de les appliquer étant renfermée dans les limites du territoire de l'Etat qui les a établis, il en résulte que, pour se soustraire à cette autorité, il suffit aux criminels de passer la frontière et de se réfugier à l'étranger; c'est à quoi ne manquent pas la plupart de ceux qui ont un compte sérieux à régler avec la justice de leur pays. On comprend que cette émigration ne constitue pas précisément une garantie de sécurité pour la vie et la propriété des habitants de la contrée choisie comme lieu de refuge, et que la facilité qu'ont ainsi les malfaiteurs de s'assurer l'impunité n'est pas faite non plus pour effrayer ceux qui seraient tentés de les imiter. Aussi tous les gouvernements ont-ils senti la nécessité de se concerter pour assurer l'effet de la vindicte sociale en opérant la remise des

(1) Traité théorique et pratique de l'Extradition, comprenant l'exposition d'un projet de loi universelle sur l'Extradition, par Paul Bernard, docteur en droit, conseiller à la cour d'appel de Dijon. — Ouvrage couronné par l'Académie des sciences morales et politiques. — 2 vol. in-8°, 1883. Chez Arthur Rousseau, éditeur, 14, rue Soufflot, Paris.

fugitifs aux mains des autorités dont ils avaient réussi à déjouer la vigilance. C'est ce qu'on nomme l'extradition.

Au premier abord, rien ne paraît plus simple que l'application de cette assurance mutuelle contre le crime, qui doit se placer au premier rang des relations qu'entretiennent entre elles les nations civilisées. Mais, au contraire, il n'est pas de sujet qui donne lieu à tant de commentaires et de controverses. C'est que chaque peuple est naturellement enclin à considérer ses lois et ses coutumes comme les meilleures, et qu'il tend toujours à les faire prévaloir sur les autres; c'est aussi que le principe de la liberté individuelle étant inscrit aujourd'hui dans presque toutes les législations, il est nécessaire d'en assurer le respect, en ne le faisant fléchir que devant l'évidence de l'intérêt social. Dès lors, les divergences naissent sur l'appréciation de cet intérêt, sur la démonstration de son existence, sur les garanties respectives qu'il convient d'assurer à la société d'une part, et à l'individu de l'autre; le problème à résoudre réside dans la conciliation des doctrines et des dispositions en vigueur dans les divers Etats. Autant l'extradition était jadis peu fréquente, autant la rapidité des moyens de communication actuels en multiplie les cas et influe sur ses formes et ses conditions.

M. Billot, directeur au ministère des affaires étrangères de France, s'est acquis une légitime notoriété par la publication d'un traité sur cette matière délicate. L'Académie des sciences morales et politiques l'a proposée pour sujet de concours en 1880, en demandant un travail qui embrassât à la fois l'histoire de l'extradition, sa réglementation dans le droit international et les réformes dont cette pratique est susceptible.

M. Paul Bernard, conseiller à la cour d'appel de Dijon, a obtenu le premier prix dans ce concours, pour un mémoire qu'il a publié ensuite sous forme d'un traité en deux volumes. Ce que nous venons de dire suffit à faire comprendre l'intérêt qu'offre cet important ouvrage. Le premier volume expose l'origine de l'extradition et son développement successif, qui correspond à la restriction du droit d'asile à travers les âges et jusqu'à la moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Le second traite des éléments juridiques, de la procédure et des effets de l'extradition au point de vue contemporain.

Il y a là beaucoup d'érudition, et l'analyse faite par l'auteur des traités existants ainsi que des diverses phases de l'extradition est fort instructive.

En somme c'est un travail savant et consciencieux et qui mérite bien la distinction que lui a décernée l'Institut de France.

Nous n'hésitons pas à le reconnaître, tout en faisant nos réserves quant à la pensée favorite de l'auteur, qui nous semble avoir un caractère plus théorique que pratique, mais qui du reste était contenue en germe dans le programme de l'Académie. M. Bernard, voudrait voir toutes les nations faire le sacrifice de leurs doctrines, de leurs traditions, et même des exigences spéciales de leur situation géographique ou politique, en un mot de leur autonomie

sur le bureau d'un congrès universel, qui établirait une loi unique applicable au monde entier. Entre cet idéal et la réalité on comprend qu'il reste une certaine marge pour la diplomatie, quoique notre auteur tende à la subordonner absolument à la jurisprudence, et ne soit pas loin de la reléguer au rang déchu des institutions féodales. Aussi, tout en profitant des patientes recherches de l'honorable magistrat, sommes-nous plutôt disposé à en tirer des conclusions un peu différentes: à savoir la nécessité pour tous les gouvernements de préciser entre eux, par des conventions expresses, les conditions de l'extradition respective des malfaiteurs, et c'est dans l'aide que peuvent offrir ses études aux hommes d'Etat et aux jurisconsultes, pour la préparation et l'application des conventions internationales, que nous puiserons surtout le motif qui nous porte à les leur recommander.

C. J.

VARIÉTÉS

Le Chat

« Ce qu'il y a de meilleur dans l'homme, c'est le chien » a dit Charlet. Mot profond qui cache une grande pensée philosophique. Charlet a oublié les chats qui, quoique moins sociables peut-être, montrent parfois que leur instinct est supérieur à l'intelligence des hommes. En tous cas, le chien, le chat et presque tous les autres animaux, ont le sentiment de la reconnaissance. Sous ce rapport, ils sont au dessus de l'espèce humaine, ou du moins de la majorité des individus qui la composent.

Le chat et le chien sont ensemble comme l'eau et le feu; mais les exemples d'intimité entre chien et chat sont si fréquents qu'il est à peu près inutile d'en rapporter aucun. Marryat raconte qu'une chatte nourrit de son lait deux chiens substitués à ses propres nouveau-nés. Au bout de quinze jours, ils se trouvent bien plus avancés que trois petits de la même portée qui avaient été laissés à la mère. Ils étaient déjà plein d'agilité que ceux-ci se traînaient encore en vrais lourdauds.

Nous avons vu, de nos yeux vu, ce qui s'appelle vu, une chienne privée de ses petits, allaiter un jeune chat pendant plusieurs semaines, et lui témoigner toutes les tendresses qu'en pareil cas ces bêtes réservent à leur progéniture.

Le chat est l'ennemi né des oiseaux; mais il se trouve des chats disposés à aimer les oiseaux autrement qu'en chère lie ou qui apprennent à le faire, qui même savent les protéger; bien plus, qui apprennent à leurs petits à les respecter. Vood cite une chatte qui vivait sur le pied de la plus grande intimité avec plusieurs animaux, parmi lesquels un combattant, et qui se montrait extraordinairement caressante pour eux. Le combattant est un petit échassier voisin des vanneaux et des bécasses. Le naturaliste Giebel a vu plusieurs fois un gros chat, à lui appartenant, aller chercher dehors et rapporter dans sa gueule une bergeronnette grise qui, vivant en liberté dans la chambre du maître, se laissait parfois emporter à en

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE (Hauteur de l'observatoire, 65 mètres)

Février-Mars	PRESSIONS BAROMÉTRIQUES réduites à 0 de température et au niveau de la mer.					TEMPÉRATURE DE L'AIR (Le thermomètre est exposé au nord)					HUMIDITÉ RELATIVE moyenne	VENTS	ÉTAT DU CIEL									
	9 h. du mat.	midi	3 h. du soir	6 h. du soir	9 h. du soir	9 h. du mat.	midi	3 h. du soir	6 h. du soir	9 h. du soir												
	26	768.2	767. »	765.5	766. »	766.5	13.3	16. »	14.4	11. »				10.3	79	S O	beau					
27	71.5	71.8	71.2	70.9	70.1	13.8	13.9	13.5	10.3	11. »	82	S E	voilé.									
28	66.7	66 »	65.1	65.1	64.8	13.2	14.5	13.9	10.4	9.8	82	id.	id.									
1	62.6	62.1	60.6	60.7	61 »	13.5	15.1	14.4	10.1	9.3	81	S O faible	beau, voilé									
2	60.8	60.5	61.6	63.6	66.5	12.1	14.7	12.9	10. »	8.5	79	S O, soir N E	b., n. ép., soir qq. g.									
3	68.4	69.7	69. »	68.7	68.3	8. »	8.2	7.9	7.2	7. »	56	S E	qq. g., n. ép., beau									
4	67.5	66.6	66.1	67.4	67.5	6.4	9.6	10.3	9.3	9.5	43	E fort	beau, voilé									
DATES																						
Températures extrêmes												Maxima	16.3	14.2	14.9	15.4	15.2	11.9	10.6	Pluie tombée: 0 <sup>mm</sup> 2		
												Minima	8.1	8.9	8.9	7.4	7.1	5.7	4.1			

franchir les limites. Brehm rapporte également, et comme témoin, l'histoire d'un chat appartenant à un grand amateur d'oiseaux qui, reconnu, rattrapa et rapporta à son maître un rouge-gorge échappé depuis quelques jours.

Le chat est porté à la rapine, c'est incontestable, mais Lenz célèbre un chat qui, non-seulement ne prenait rien sur la table servie, mais la protégeait contre les entreprises d'un chien gourmand et mal élevé, nouveau dans la maison, à qui il enseignait à grands coups de griffe à imiter sa discrétion.

A Versailles, un vieux célibataire qui venait de toucher sa rente, rentrant le soir chez lui, « son chat se précipite à sa rencontre en miaulant d'une manière extraordinaire. Les caresses le trouvent insensible, et quand son maître s'approche du lit, son dos s'élève en se courbant, ses oreilles se couchent, son poil se hérissé, sa queue s'agite avec violence. L'homme, se baissant alors, regarde sous le lit... » Un voleur s'y était caché. Il y a des chats qui suivent leur maître à la promenade; disposition qui mériterait d'être cultivée. Brehm en a connu deux qui, d'une manière très aimable, faisaient la conduite aux personnes qui étaient venues rendre visite à leur maîtresse: « Ils les accompagnaient pendant dix à quinze minutes, puis en prenaient congé avec des caresses et des rons-rons. » La Société protectrice a publié jadis, dans son *Bulletin*, l'observation d'un chat qui, durant le siège de Sébastopol, suivait partout, comme eût fait un chien, l'officier général auquel il appartenait.

Buffon rapporte, d'après une *Description des îles de l'Archipel* que les moines grecs de l'île de Chypre avaient dressé des chats à chasser, prendre et tuer les serpents dont cette île était infestée. Ce qui est dit du chat domestique l'est également des grands félins. Frédéric Cuvier n'élevait « aucun doute sur la possibilité de rendre domestiques le lion et le tigre comme notre chat lui-même. » Mais il n'en était pas à croire que, la domesticité ne dépendant pas absolument de la sociabilité de l'espèce, comme le veut M. Flourens, la domesticité du chat fût susceptible de perfectionnements qui l'amèneraient à un état très voisin de celle du chien.

Un lion et une lionne, le frère et la sœur, donnés par le bey de Constantine au gouvernement français et par celui-ci à la ménagerie du Muséum, n'y furent pas séparés, et le premier exemple de gestation qu'on ait eu en France dans leur espèce, c'est ce couple qui l'offrit. Ils jouissaient de deux loges contiguës, en communications toujours ouvertes. Leur gardien, C. Félix, plein de soins pour eux et de bons traitements, leur avait inspiré une vive affection. Il tomba malade, on dut le remplacer. Aucun des hôtes de la ménagerie ne parut s'apercevoir du changement, sauf le lion, qui, constamment accroupi au fond de sa loge, menaçait le substitut par de sombres rugissements. Sa tristesse, son inquiétude, l'isolement où il se tenait firent craindre qu'il ne fût malade; mais personne n'osait l'approcher.

Un jour enfin, au bord de la grille, sans qu'aucun bruit de pas se fût fait entendre, se montra la figure du gardien rétabli: « Le voir et faire un bond jusqu'à lui ne fut pour le lion qu'un seul et même mouvement. Il se dresse contre Félix, le presse de ses pattes, lui léche les mains, le visage et rugit de plaisir. La femelle joyeuse accourt aussi; le lion la repousse, il se fâche; il craint qu'elle ne lui dérobe des faveurs dont il est jaloux. Une rixe allait s'élever; mais Félix entra dans la loge pour contenter l'un et l'autre: il les ca-

resse tour à tour et reçoit alternativement leurs caresses. »

Le mot de la fin nous sera fourni par le *New-York Weekly Herald*. Ce journal américain cite une singulière amitié existant entre un chat et une poule:

Un visiteur remarqua, chez une dame de sa connaissance, une grosse chatte noire qui jouait très amicalement avec une belle poule blanche, et témoignait par un ronron vigoureux de la satisfaction qu'elle éprouvait à ce faire. Le visiteur s'étonnait. La dame lui expliqua alors de quelle façon était née cette intimité.

La chatte, étant pleine, avait, quelques mois auparavant, chassé de son nid une poule qui couvait un œuf et avait décidé de mettre bas dans ce nid. L'œuf resta là, doucement chauffé par la chatte, et, presque au moment de la naissance de la petite portée, le poulet, ayant achevé son développement, se hâta de sortir de sa coquille.

La chatte protégea le poussin qui ne demandait qu'à l'être; les petits chats vécurent en frères et sœurs avec leur sœur emplumée, qui devint ainsi membre de la famille féline. Depuis cette époque, la chatte a une affection particulière pour son enfant adoptif et l'entoure d'une sollicitude toute spéciale; souvent le poussin, devenu poule, vient se nicher aux côtés de la chatte, à la grande satisfaction de celle-ci.

Ce poulet, nous l'avouons, pourrait bien n'être qu'un ingénieux canard; quoiqu'il en soit, c'est le cas de répéter: *Se non è vero, è ben trovato.*

Une Messe de bout de l'an sera célébrée le lundi 12 mars, à huit heures du matin, à la Cathédrale provisoire de Monaco, pour le repos de l'âme de Madame la Comtesse WALEWSKA.

Jeudi 8 Mars, à 2 h. 1/2 de l'après-midi

14<sup>e</sup> CONCERT DE MUSIQUE CLASSIQUE ANCIENNE & MODERNE

1. Overture d'Obéron..... Weber.
2. Symphonie en ut majeur.... Beethoven.
3. Carnaval de la 1<sup>re</sup> Suite d'orchestre..... Guiraud.
4. Cérémonie religieuse, Invocation des Erinnyes..... Massenet.  
Le solo par M. Borghini.
5. Scherzo de la Suite d'orchestre Roma..... Bizet.
6. Menuet..... Boccherini.
7. Marche de Tannhauser..... R. Wagner.

L'Administrateur-Gérant: F. MARTIN.

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 26 Février au 4 Mars 1883

CANNES, b. <i>Fortune</i> , fr., c. Moutte,	sable.
ID. b. <i>Virginie</i> , fr., c. Isoard,	id.
SAINT-TROPEZ, b. <i>Vengeur</i> , fr., c. Palmaro,	vin.
NICE, yacht à vapeur <i>Victory</i> , angl., c. Williamsen, passagers.	id.
ID. yacht à vapeur <i>Titania</i> , angl., c. Richard,	id.
CANNES, b. <i>Divine-Providence</i> , fr., c. Etienne,	sable.
ID. b. <i>Volonté-de-Dieu</i> , fr., c. Davin,	id.
VILLEFRANCHE, yacht à voiles <i>Yedda</i> , fr., c. Dubern,	passagers.
CANNES, b. <i>Charles</i> , fr., c. Allégre,	sable.
ID. b. <i>Antoinette-Victoire</i> , fr., c. Fornero,	id.
ID. b. <i>Fortune</i> , fr., c. Moutte,	id.
VILLEFRANCHE, yacht à vapeur <i>Titania</i> , angl., c. Richard,	passagers.
VENTIMIGLIA, brick-g. <i>Giulia</i> , it., c. Marcenaro,	vin.

Départs du 26 Février au 4 Mars 1883

SAINT-TROPEZ, b. <i>Marie-Louise</i> , fr., c. Ansaldy, sur lest.	id.
ID. b. <i>Jeune-Louis</i> , fr., c. Landas,	id.
CANNES, b. <i>Fortune</i> , fr., c. Moutte,	id.
ID. b. <i>Virginie</i> , fr., c. Isoard,	id.
MENTON, b. <i>Vengeur</i> , fr., c. Palmaro,	id.
NICE, yacht à vap. <i>Victory</i> , angl. c. Williamsen, passagers.	id.
ID. yacht à vap. <i>Titania</i> , angl. c. Richard,	id.
CANNES, b. <i>Divine-Providence</i> , fr., c. Etienne,	sur lest.
ID. b. <i>Volonté-de-Dieu</i> , fr., c. Davin,	id.
NICE, yacht à voiles <i>Yedda</i> , fr. c. Dubern,	passagers.
CANNES, b. <i>Charles</i> , fr. c. Allégre,	sur lest.
ID. b. <i>Antoinette-Victoire</i> , fr., c. Fornero,	id.
ID. b. <i>Fortune</i> , fr., c. Moutte,	id.
ID. b. <i>Six-Sœurs</i> , fr. c. Sève,	id.
VILLEFRANCHE, yacht à vap. <i>Titania</i> , angl. c. Richard,	passagers.

Etude de M<sup>e</sup> LOUIS VALENTIN, Notaire et Défenseur sise à Monaco, rue du Tribunal, n<sup>o</sup> 2

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Aux termes d'un contrat reçu par M<sup>e</sup> Louis-Victor VALENTIN, notaire à Monaco, le vingt-huit février dernier (mil huit cent quatre-vingt-trois), monsieur Stanislas de Skarzynski, propriétaire, demeurant à Varsovie et ayant élu domicile en l'étude de M<sup>e</sup> Valentin, notaire susnommé;

A acquis de monsieur Paul Verhoeven, propriétaire, demeurant à Paris,

Une villa, dénommée *Villa Rachel*, précédemment dénommée *Villa Henriette*, située à Monaco, quartier du Tenao Inférieur, sur la route de Monaco à Menton, confrontant: de l'est, à la propriété de monsieur Verhoeven, vendeur; du midi et de l'ouest, à la propriété de monsieur Rouderon, et du nord à la route de Monaco à Menton.

Cette acquisition a été faite au prix de cent mille francs.

Une expédition de ce contrat, transcrite au bureau des hypothèques de Monaco, a été déposée au Greffe du Tribunal Supérieur de la Principauté ce jourd'hui même,

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre sur l'immeuble qui vient d'être désigné, des inscriptions à raison d'hypothèques légales, qu'elles devront requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois, à peine d'être déchues de tout droit sur cet immeuble. Monaco le six mars mil huit cent quatre-vingt-trois.

Signé: L. VALENTIN.

AVIS

Le dimanche onze mars mil huit cent quatre-vingt-trois, à neuf heures du matin,

Il sera procédé à la vente aux enchères publiques des effets mobiliers et marchandises dépendant de la faillite du sieur Sébastien Ciurli, demeurant à Monaco.

Les objets à vendre consistent principalement en chapeaux de feutre ou de paille pour hommes et femmes, en un lot de casquettes et bérets et en un grand assortiment d'articles de blanc et de mercerie.

Comptoirs, tables, vitrines, etc.

La vente aura lieu dans les magasins dudit sieur Ciurli, sis à la Condamine, rue Grimaldi.

M. Louis FAISSOLLE, sculpteur-marbrier, a l'honneur de prévenir sa clientèle qu'il vient de transférer ses ateliers et magasins boulevard Charles III, maison Aiglin.

Sa nouvelle installation lui permet d'exécuter toutes sortes de commandes.

**CHALET PARC AUX HUITRES**  
à louer non meublé

DANS LA PRINCIPAUTÉ

S'adresser à MM. TORELLI ET C<sup>ie</sup>, rue Grimaldi  
Monaco — Condamine

MAISON MODÈLE  
F. FARALDO

**PLUS DE MAUX DE DENTS**

L'ÉLIXIR DENTIFRICE

DES RR. PP. BÉNÉDICTINS OLIVÉTAINS

de l'abbaye de SOULAC (Gironde)

Se trouve à la MAISON MODÈLE tenue par F. FARALDO

Maison du GRAND-HÔTEL, avenue de la Costa

MONTE CARLO

PRIX DU TARIF DES RR. PP.: } 2 fr. le petit flacon  
} 4 fr. le grand flacon

M<sup>me</sup> ASÉ Leçons d'Italien et de Français. —  
English spoken. — Maison de la  
Tour, aux Bas-Moulins.

MONACO — Imprimerie du Journal de Monaco 1883

# COLLÈGE S<sup>T</sup>-CHARLES - MONACO

Sous la Direction de M<sup>gr</sup> l'Evêque

Les Classes se font en Français. — Enseignement: Secondaire; Spécial; Primaire. — Pensionnat, Demi-Pensionnat, Externat. — Omnibus matin et soir. — Des Religieuses sont chargées des plus jeunes enfants.